Cnops : Amélioration de la qualité des services

Compte Test - 2012-01-18 06:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon un communiqué de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale(Cnops), un programme d'amélioration de la qualité des services dédiés aux assurés dans le secteur public dans le cadre de son plan d'action stratégique intégré 2010-2014, vient d'être lancé.Ce programme s'articule autour de trois axes, à savoir la mise en place d'un centre d'appels, le lancement de nouveaux services électroniques et l'inauguration de nouvelles délégations régionales.

Un numéro téléphonique spécial (053.800.20.20)a été mis à la disposition des assurés pour les éclairer sur les questions relatives aux procédures d'immatriculation, de mise à jour des situations administratives, d'accès ou du maintien du droit aux prestations, les règles de gestion de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) dans le secteur public, ainsi que les adresses des délégations de la Cnops et des mutuelles. Pour ce qui est des services électroniques, la Cnops indique avoir conçu un nouveau bouquet destiné à renforcer davantage la transparence, la qualité et la proximité de ses services. Le bouquet de services offre également la possibilité de suivre, en ligne, le traitement des demandes de prise en charge, ainsi que l'ensemble des actes pris en charge par la Cnops au profit des assurés et d'identifier les médicaments princeps et leurs équivalents génériques sur le site de ce même organisme. Le dernier axe de ce programme est la mise en service de nouvelles délégations régionales à Casablanca, Tétouan, Beni-Mellal, El Jadida et prochainement à Ouarzazate et Meknès.Pharmacies.ma - 18 janvier 2012